

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

D2023-57
Retrait délibération 2023-53 et attribution lot 8B marché de travaux restaurant scolaire bibliothèque et voirie aménagée

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	23
Vote POUR	23	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
27 septembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Françoise CURAILLAT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND. Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Michel BERTHET
Dominique RABILLOUD, a donné pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER
Valérie BOUILLOUX a donné pouvoir à Nathalie DUMORD
Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Coralie SANGOY
Evan VIEILLESE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu la délibération 6 juillet 2023 portant attribution des marchés de travaux de construction d'un restaurant scolaire d'une bibliothèque et d'une voie aménagée ;
Considérant que cette délibération confiait au Maire la possibilité d'attribuer ces marchés dans la limite des plafonds suivants :
Lot 8 A Carrelage- Faïence : 65 500 euros HT
Lot 8 B Revêtement de sol souple : 72 500 euros HT
Considérant que suite à une nouvelle consultation pour le lot 8 B une seule entreprise a répondu pour un montant dépassant le plafond mentionné ci-dessus ;
Considérant qu'il convient donc que le conseil municipal reprenne la compétence pour attribuer le lot 8B ;
Vu la délibération 2023-53 par laquelle le conseil municipal attribuait le lot 8B,
Considérant que des négociations ont eu lieu avec l'entreprise,
Considérant qu'il convient à nouveau de délibérer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-retire la délibération 2023-53 ;
-reprend la compétence pour attribuer le lot 8 B
-attribue le lot 8 B à l'entreprise GUINAMIC ET CIE pour un montant de 79 445.50 euros HT.
-autorise la société SEMA 71 à signer les marchés précités ((Sous réserve d'obtention du Permis de Construire) ainsi que tout document s'y rapportant, en sa qualité de mandataire de la Commune de CRECHES-SUR-SAONE.

La secrétaire de séance
Coralie SANGOY



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le ... 9/10/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ... 6/10/23

Acte affiché le ... 6/10/23